Pour augmenter les salaires
Pour des services publics de qualité
En soutien à la mobilisation de la jeunesse
Contre la répression

PARIS la cgt

En grève le 5 novembre !

Le gouvernement n'a répondu à aucune revendication des lycéen·nes et des étudiant·es, au bout de plusieurs semaines d'une mobilisation très large. Dans la droite ligne d'une politique assumée depuis dix ans, il répond par le mépris et la répression. Il est totalement responsable de l'explosion de la colère populaire. C'est avec le même mépris qu'il traite les revendications des salarié·es et qu'il détruit méthodiquement les services publics utiles à toute la population.

Le pouvoir est fébrile et fragilisé : c'est le moment d'augmenter la pression en rejoignant la mobilisation.

Pour obtenir des augmentations de salaire et un budget à la hauteur des besoins des services publics, pour stopper la surenchère autoritaire du gouvernement, soyons nombreux et nombreuses en grève et dans la rue le 5 novembre !



Manifestation 14 h

La grève est un droit !

Mode d'emploi

Dans le **PRIVÉ**

- ➔ **Il n'y a pas de préavis à respecter** (hors secteur des transports de passagers) : on peut se mettre en grève d'une minute à l'autre. Même sans syndicat, ni représentant·e du personnel dans l'entreprise.
- ➔ Le 5 novembre est couvert par un appel syndical national sur tous les secteurs : il est donc possible de se mettre en grève même si les autres collègues ne veulent pas se mobiliser. Mais bien sûr, c'est mieux de motiver ses collègues : ça fera plus de monde mobilisé !
- ➔ Aucune sanction pour absence injustifiée pour grève n'est possible. Le salaire est diminué de la stricte durée de la grève. Exemple : faire grève 3 heures ne peut pas baisser le salaire d'une journée entière !
- ➔ **Mais on peut aussi faire grève sur d'autres journées** : si on le décide avec ses collègues, c'est le moment de se mobiliser en plus sur d'autres revendications, en particulier sur les salaires !

Dans le **PUBLIC** : que vous soyez fonctionnaire ou non, **des préavis ont été déposés et couvrent toute la période. Pas besoin de vous déclarer gréviste** : c'est à vos supérieurs de constater votre absence.

Paris le 23/10/2026 _ Ne pas jeter sur la voie publique

Pour toute question sur vos droits ou sur la grève, contactez la CGT Paris

accueil@cgtparis.fr

01 44 78 53 31